

# Les Brèves d'Arcy

## Votre lettre d'information municipale n°3

### Quelques explications sur le budget communal :

Les baisses des aides de l'Etat constituent actuellement le souci majeur pour les collectivités locales comme pour les 3 prochaines années. Notre budget a été particulièrement difficile à boucler. Olivier BERTRAND, Maire d'Arcy, a déclaré en début d'année, lors de ses vœux, que la baisse des dotations de l'Etat ne devait pas impacter la fiscalité des Arcyats.

Voici quelques éléments pour expliquer les nouvelles orientations.

Pour notre village, la dotation forfaitaire et la dotation solidarité de l'Etat représentent :

- En 2014 : 83 663 € + 13 106 € = 96 769 €
- En 2015 : 77 242 € + 13 780 € = 91 022 €      **Soit une baisse de 5 747 € (-5.94 %)**

### **En dépenses de fonctionnement :**

- **L'entretien général de la commune est un chapitre important** : celui de la voirie et des réseaux, du matériel roulant, des biens mobiliers et immobiliers, l'achat de fournitures c'est à dire le fonctionnement quotidien de la commune : 41 989 €

Cette année, l'entretien des voiries (goudronnage..) sera privilégié au programme d'investissement, de reconstruction et de restauration, plus limité.

Pour les achats et fournitures, bien entendu, nous étudions chacun des devis et nous engageons dans des groupements d'achats qui peuvent générer quelques économies.

Pour faire suite à la réunion avec les jeunes et les observations d'habitants, quelques aménagements seront réalisés Place Pasteur (banc, cendrier, poubelle et stationnement vélos)

- **Le personnel communal** est constitué de 6 agents dédiés aux tâches administratives et techniques : 155 829 €. Le départ d'un agent en retraite en octobre ne sera pas remplacé. Certains travaux seront réalisés par des entreprises et non par un employé communal.

- **L'école** : cantine, transports, frais de maternelle : 29 900 €

Le RPI perdra à la rentrée 2015-2016 une classe. Les enfants seront regroupés aux écoles d'Arcy et de Précý. C'est une conséquence de la baisse du nombre d'enfants sur nos communes et au changement de cycle des Grandes Sections qui doivent restées dans les écoles maternelles.

### **En dépenses d'investissement :**

Construction de sanitaires du café, réseau d'adduction d'eaux pluviales, extension électrique, restauration de la chapelle St Roch (merci à l'association des Amis de la Chapelle du Beugnon), jardin du souvenir.

S'ajoute à ces restrictions budgétaires la décision de ne pas engager 2500 € pour le feu d'artifice lors de la fête du pays. Le Vide Grenier, la fête foraine seront présents le dimanche 23 août. Le feu d'artifice, est supprimé bien qu'apprécié, c'est une dépense superflue dans un contexte budgétaire tendu. Le Comité des Fêtes étudie une nouvelle animation pour permettre aux habitants d'Arcy de se retrouver en toute convivialité.

**Au final les impôts locaux 2015 à Arcy-sur-Cure ne seront pas augmentés.**

Pour mémoire, comparaison avec d'autres communes :

Communes	Taxe d'habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non bâti
Arcy sur Cure	7.63 %	12.79 %	33.86 %
Vermenton	9.59 %	15.16 %	44.25%
Mailly le Château	9.76 %	15.50 %	33.59 %
Mailly la Ville	9.84 %	14.36 %	43.93 %
Accolay*	11.15 %	15.42 %	65.38 %

(\*www.proxiti.com données 2012)

### La gestion de l'eau :

Le 27 avril 2012, Le Conseil Municipal avait décidé de diminuer le prix du m3 d'eau de 0.10€. Or, l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé fixe un montant maximal de l'abonnement au service d'eau de 50 % pour les communes rurales (-2000 habitants) du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes par logement sur un an.

Or, actuellement, la commune d'ARCY SUR CURE facture **80 € l'abonnement** et 0.55 € le m3 soit 54.79 %, taux qui n'est pas en conformité avec la réglementation. Pour y satisfaire, le Conseil Municipal du 3 Avril dernier a dû fixer le prix du m3 d'eau à **0.70 €**. Les autres tarifs restent inchangés. Cette augmentation est minime : pour une famille dont la consommation d'eau annuelle est de 120 m3, elle représente 18€ par an soit 1€50 par mois. Le village d'Arcy sur Cure, le Val Sainte Marie et le Beugnon sont concernés par cette mesure.

Rappelons que la gestion de l'eau au Lac Sauvin est assurée par le Syndicat d'Eau potable de Mailly la Ville, Courson. Au Lac Sauvin, le prix au m3 de l'eau est **de 1.57 € et l'abonnement de 96.01 €**

Cette hausse tarifaire contribuera à effectuer quelques travaux comme la recherche de fuites sur le réseau.

### Contrainte budgétaire ne veut pas dire sinistrose

Les temps de crise économique sont difficiles à passer. La Municipalité s'adapte à la situation.

A Arcy, nous avons la **chance d'avoir un tissu associatif dynamique et inventif avec des bénévoles qui s'engagent pour améliorer notre quotidien en tout domaine :**

Sports, activités culturelles et artistiques, animations du village, œuvres caritatives et solidaires sont proposées : fête de la musique, ateliers pour petits et grands, randonnées, concerts, fête des voisins, vide grenier... Le forum des associations sera de nouveau organisé en Septembre.

Ce mois d'Avril a vu l'ouverture du café « le Petit Arcyat », installation qui répond à la demande des habitants. La Municipalité a aidé par la construction de toilettes handicapées.

L'ouverture prochaine de nouveaux commerces au village sera très positive pour l'activité économique. Nous souhaitons de la réussite à ces entrepreneurs.

Enfin, pour que chaque maison trouve son habitant, n'hésitez pas à signaler en mairie les locations vacantes et maison à vendre.

**Grâce à une participation de chacun d'entre nous, nous œuvrons pour le développement de notre village.**